

Charte de l'environnement pour un développement durable

Nous élus de la ville de Saint-Quay-Portrieux prenons acte de l'urgence climatique. Faire face à ce défi est l'une de nos priorités et nous nous engageons dans la charte qui suit à faire en sorte que tout projet que nous réaliserons dans notre mandat aura fait l'objet d'une réflexion sur le plan du coût et de l'impact environnemental.

La question de l'écologie étant transversale nous avons décliné par domaine de compétence tous les points que nous nous engageons à défendre collectivement et respectivement dans chacune de nos délégations. De nombreuses actions déjà engagées seront poursuivies, d'autres seront amplifiées, d'autres enfin feront l'objet de nouvelles décisions.

1- En matière d'habitat et de construction

La construction et la rénovation durables sont un axe primordial pour répondre aux problématiques de demain. Privilégier l'écoconstruction, maîtriser ses impacts sur l'environnement et assurer une performance énergétique optimale, en utilisant autant que possible les énergies renouvelables et les ressources naturelles et locales est une nécessité. À l'heure où les citoyens ont de plus en plus conscience de leur environnement et de l'importance de sa préservation, il est impératif que l'habitat prenne en compte ces dimensions. Loin de constituer un effet de mode, les enjeux sont considérables.

Ainsi nous avons la volonté :

- De favoriser le développement de production d'énergies renouvelables que ce soit pour la construction ou la rénovation de bâtiments communaux ou privés.
D'intégrer dans les marchés publics des critères environnementaux
- De modifier le PLU dans le cadre de la révision engagée de manière à ce qu'il intègre et privilégie les matériaux recyclables et renouvelables.
- D'informer, dans un but incitatif, tout dépositaire d'une demande de permis de construire des solutions qui existent en terme d'écoconstruction.
- De préserver l'équilibre entre les espaces bâtis et les espaces naturels.
- D'accompagner les habitants dans la rénovation des bâtiments énergivores.
- De répondre à ces exigences et d'être exemplaires, en tant que bailleur social.

2- En matière de mobilité

Il est impératif de diminuer les émissions des gaz à effet de serre, les urbains l'ont bien compris et ne se déplacent plus comme avant. Ils privilégient de plus en plus les mobilités douces (vélo, marche à pied, covoiturage et autres usages raisonnés). Des solutions qui laissent espérer que la mobilité urbaine du futur sera bien une mobilité durable.

Le rôle de la collectivité sera d'accompagner ces pratiques, de les promouvoir et de garantir la cohabitation entre elles.

Ainsi nous avons la volonté :

- De travailler avec l'agglomération et toute instance publique partenaire pour développer les transports publics.
- De favoriser les mobilités douces dans la commune en repensant le plan de déplacement et en permettant l'installation de projets répondant à cet objectif.

- De créer des espaces ou des installations facilitant l'utilisation de transports partagés.

3- Concernant les espaces verts

- Embellir, fleurir, jardiner, paysager, autant d'expressions qui appellent de nouveaux rapports entre la nature et la ville. Les espaces végétalisés sont des outils pour lutter contre le réchauffement climatique mais aussi pour dessiner et ré-enchanter la ville de demain.

Ainsi nous avons la volonté :

- De préserver les espaces naturels identifiés sur la commune.
- De ne pas utiliser d'intrants chimiques ou quelconque produit phytosanitaire et d'inciter les habitants à faire de même.
- De faire une sélection variétale de plantes pérennes ne nécessitant pas ou très peu d'arrosage, d'entretien...
- De favoriser la végétalisation des espaces publics.
- De planter des variétés comestibles dans les espaces accessibles à la population.

4- Concernant les déchets

Dans une société où la consommation augmente sans cesse, la réduction des déchets et l'optimisation du tri en vue du recyclage ou du réemploi est une priorité majeure.

Aussi nous avons la volonté :

- De renforcer la sensibilisation des habitants à une réduction des déchets et à l'optimisation du tri lors des collectes et apports volontaires.
- De favoriser les initiatives qui développent le réemploi.
- De limiter les déchets que produisent la collectivité ou les manifestations qu'elle soutient.
- D'aller vers le zéro gaspi dans les cantines scolaires.

5- Concernant les énergies

La France dans le cadre de ses engagements internationaux doit réduire l'émission de ses gaz à effets de serre (GES) de 40 % entre 2005 et 2030. Chaque territoire se doit de contribuer à cet effort de protection de la planète.

Aussi nous avons la volonté :

- De poursuivre nos efforts de réduction des consommations énergétiques et des ressources dont la collectivité a la maîtrise : éclairage urbain, chauffage des équipements municipaux, eau, combustibles ...
- De concevoir nos nouveaux projets de construction en intégrant la dimension économie d'énergie
- De sensibiliser les parties prenantes : agents de la collectivité, associations partenaires utilisatrices des équipements, citoyens

6- Concernant l'eau

L'eau est un bien commun que nous nous devons de protéger et dont l'accès doit être garanti à tous.

Aussi nous avons la volonté :

- De veiller à l'entretien des canalisations par les délégataires relatives à l'assainissement.
- De s'opposer à des projets pouvant porter atteinte à la qualité des eaux de surface et risquer de polluer les cours d'eau et les nappes phréatiques.
- De s'assurer que l'eau potable reste accessible à tous.
- De mettre en place des systèmes de collecte d'eau de pluie pour sa réutilisation.
- De faire évoluer nos usages.

7-Concernant la protection du littoral

Saint-Quay-Portrieux est une station classée de tourisme, et retire de cette classification de nombreux avantages. Par ailleurs cela induit aussi des exigences comme la conservation, l'entretien et l'embellissement de son patrimoine culturel et naturel. Le littoral est le patrimoine naturel le plus prisé de la commune, il se doit d'être protégé et valorisé pour pérenniser l'attractivité de la ville.

Aussi nous avons la volonté :

- De surveiller et maintenir un niveau élevé de la qualité de nos eaux de baignade.
- De veiller à la non pollution et à la propreté des plages
- De poursuivre les actions de prévention et les travaux pour protéger nos falaises du sentier littoral
- De préserver le caractère naturel de notre littoral en limitant les constructions en front de mer
- Dans nos réflexions sur l'urbanisme, de tenir compte de la modification du trait de côte et la submersion marine.

8-Concernant l'Éducation à l'environnement

Les nouvelles générations seront acteurs des problématiques environnementales.

Aussi nous voulons /

- sensibiliser les plus jeunes aux problématiques environnementales
- augmenter la part de produits bio et locaux dans la cantine scolaire

Par cette charte l'équipe municipale s'engage à mettre en œuvre une politique de développement durable qui doit impacter nos orientations et décisions. Nous sommes convaincus que ce défi majeur ne sera relevé qu'en sensibilisant et mobilisant :

- Les cadres et agents de la collectivité qui ont pour mission de mettre en œuvre les orientations et décisions du conseil municipal
- Les associations partenaires qui concourent à la vie sociale sur notre territoire.
- Les citoyens qui par leurs gestes quotidiens, leurs initiatives sont les acteurs clés de ce changement.
- Particulièrement les plus jeunes et les générations futures.